

Synthèse

Le 18 janvier 2021

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 18 JANVIER

53 rapports ont été examinés par les membres de la Commission permanente de l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine.

Les élus ont voté notamment :

- L'approbation de la convention cadre relative à la mise en œuvre du projet de création de l'avenue de la Liberté à Clichy et Saint-Ouen, entre l'Etat, la Région Ile-de-France, les Départements des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis, la Ville de Saint-Ouen et l'Etablissement public territorial Plaine Commune. Le montant de cette opération est estimé à 22 M€.

- La majoration de 0,9 % des subventions de fonctionnement initialement attribuées au titre de l'année 2021 des contrats de développement Département/Ville de Sceaux, Asnières-sur-Seine et Courbevoie.

- L'approbation de la contribution du Département au financement du projet d'enfouissement de lignes à très haute tension pour un montant de 3 M€ à Villeneuve-la-Garenne

- L'attribution de 10 subventions de fonctionnement pour un montant total de 8 167 630 € pour l'année 2021 à des acteurs culturels du territoire.

TRANSPORTS

Protocole transactionnel – Expropriation d'une emprise de terrain située 1, rue Albert Camus à Colombes pour le prolongement du tramway T1. L'assemblée départementale approuve le projet de protocole transactionnel entre le Département des Hauts-de-Seine et la société RDB Geco, propriétaire exproprié exploitant un hôtel de l'enseigne Kyriad, dont une partie des places de stationnement est située dans l'emprise du prolongement du tramway T1 au 1, rue Albert Camus à Colombes.

FINANCES

Garantie d'emprunt octroyée à CITALLIOS. L'assemblée départementale accorde sa garantie d'emprunt à la société anonyme d'économie mixte « *CITALLIOS* » pour trois prêts consentis dans le cadre du financement d'un projet d'aménagement de logements sur le site du siège social de l'entreprise BIC à Clichy.

Au cas où la société anonyme d'économie mixte « *CITALLIOS* » ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts de retard qu'elle aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement, à hauteur de la quotité garantie, en son lieu et place sur demande du prêteur adressée par lettre recommandée, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée des contrats de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ceux-ci. Les versements ainsi effectués par le Département des Hauts-de-Seine, en lieu et place de la société anonyme d'économie mixte « *CITALLIOS* », auront le caractère d'avances remboursables.

La convention de garantie d'emprunt entre la société anonyme d'économie mixte « *CITALLIOS* » et le Département des Hauts-de-Seine est approuvée.

AFFAIRES ET CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Procédure de concessions de service public relatives à la gestion et à l'exploitation des services de restauration scolaire et nettoyage des collèges publics du Département des Hauts-de-Seine. L'assemblée départementale approuve le principe du recours aux contrats de concession décomposés en trois lots conformément à l'article L. 1411-4 du code général des collectivités territoriales, pour la gestion et l'exploitation des services de restauration scolaire et nettoyage des collèges publics du Département des Hauts-de-Seine.

Aide sociale départementale à la demi-pension dans les collèges publics en cité scolaire à gestion régionale et les collèges privés du Département : attribution de subventions initiales au titre de l'année scolaire 2020-2021. L'assemblée départementale approuve l'attribution de subventions initiales d'aide départementale à la demi-pension pour un montant total de 84 430 € au titre de l'année scolaire 2020-2021 :

- 32 193 € alloués à 4 collèges publics en cité scolaire à gestion régionale,
- 52 237 € alloués à 19 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat.

Subventions exceptionnelles versées aux collèges publics au titre de l'année 2020. L'assemblée départementale approuve des subventions exceptionnelles pour un montant total de 117 286 €, versées à 10 collèges publics pour financer des charges de fonctionnement, au titre de l'exercice 2020.

Dotations complémentaires aux collèges publics – Année 2021 – Ecole Européenne de La Défense – Attribution d'une subvention dérogatoire. L'assemblée départementale attribue des subventions de fonctionnement complémentaires pour un montant total de 6 692,54 €, pour l'année 2021 :

- 4 092,54 € alloués à 2 collèges publics afin de tenir compte des effectifs d'enseignement général et spécialisé supplémentaires,
- 2 600 € alloués à 2 collèges publics afin de tenir compte de l'existence dans ces établissements des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

Les élus départementaux attribuent à l'Ecole européenne Paris-La Défense Courbevoie une subvention dérogatoire de 15 000 € pour 2021.

Participation financière du Département au fonctionnement de l'externat des collèges privés sous contrat – Exercice 2021. Par référence au coût moyen d'un élève externe d'un collège public, pour 2021, le montant par élève versé dans le cadre de la participation annuelle du Département aux dépenses de fonctionnement matériel des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat est fixé à 293 €.

L'assemblée départementale approuve dans le cadre de la participation financière du Département à la rémunération des personnels non enseignants des collèges privés, la reconduction du montant des taux par catégorie approuvée en 2020.

Les élus départementaux approuvent les montants des contributions départementales (part matériel et part personnel), pour un montant total de 9 749 260,97 €, pour 34 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat.

Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines 2020-2021 – Affiliation de nouveaux organismes sportifs et culturels. L'assemblée départementale approuve l'affiliation au dispositif Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines des nouveaux organismes sportifs et culturels.

Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public des Hauts-de-Seine (ADPEP 92) – Subvention de fonctionnement pour la gestion du centre de loisirs de l'Etablissement Régional d'Education Adaptée de Garches (EREA) – Année 2021. L'assemblée départementale approuve le versement d'une subvention de fonctionnement pour un montant maximum de 305 000 € au bénéfice de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public des Hauts-de-Seine (ADPEP 92) pour la gestion du centre de loisirs de l'Etablissement Régional d'Education Adaptée de Garches (EREA), pour l'année 2021. La convention correspondante est approuvée.

Association Service d'accompagnement et d'information pour la scolarisation des élèves handicapés (SAIS 92) – Subvention de fonctionnement – Année 2021. L'assemblée départementale attribue une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 25 000 € à l'association Service d'Accompagnement et d'Information pour la Scolarisation des élèves handicapés (SAIS 92) pour les dépenses de fonctionnement de cet établissement au titre de l'année 2021. La convention correspondante est approuvée.

Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement – Région Ile-de-France – Restructuration et extension de la demi-pension de la cité mixte régionale Lakanal (Sceaux). L'assemblée départementale approuve le versement de la participation financière du Département à la Région Ile-de-France d'un montant de 3 840 000 € pour la restructuration et extension de la demi-pension de la cité mixte régionale Lakanal à Sceaux. La convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement entre la Région Ile-de-France et le Département des Hauts-de-Seine relative à cette opération est approuvée.

Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement entre le Département des Hauts-de-Seine et la Région Ile-de-France – Travaux de recomposition des équipements sportifs extérieurs de la cité scolaire Michelet à Vanves. L'assemblée départementale approuve le versement de la participation financière du Département à la Région Ile-de-France d'un montant de 1 223 065,83 € pour l'opération de recomposition des équipements sportifs extérieurs de la cité scolaire Michelet à Vanves. La convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement entre la Région Ile-de-France et le Département des Hauts-de-Seine relative à cette opération est approuvée.

COMMANDE PUBLIQUE

Compte-rendu des marchés et avenants conclus aux mois de septembre et octobre 2020. L'assemblée départementale donne acte des informations relatives aux marchés ainsi qu'à leurs avenants, conclus par le Président du Département pendant la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2020.

RELATIONS ET COOPERATION INTERNATIONALES

Coopération internationale – Programme de soutien de la filière cacao en Haïti – Année 2021. L'assemblée départementale approuve l'attribution d'une aide d'un montant total de 500 000 € à l'association Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) pour la réalisation de la onzième phase du programme de renforcement des organisations de producteurs de cacao en Haïti :

- 200 000 € alloués au maximum en section d'investissement,
- 300 000 € alloués au maximum en section de fonctionnement.

La convention correspondante est approuvée.

Coopération internationale – Programme de développement agricole à Siem Reap (Cambodge) – Année 2021. L'assemblée départementale approuve l'attribution d'aides d'un montant total de 500 000 € maximum pour la réalisation d'un programme de développement agricole à Siem Reap au Cambodge au titre de l'année 2021 :

- 20 000 € alloués au maximum en section d'investissement, et 180 000 € alloués au maximum en section de fonctionnement à Agrisud International,
- 20 000 € alloués au maximum en section d'investissement, et 280 000 € alloués au maximum en section de fonctionnement au Groupe de Recherches et d'Echanges Technologiques (GRET).

Les conventions correspondantes sont approuvées.

SPORTS

Subvention de fonctionnement au CREPS Ile-de-France pour l'organisation de la Semaine Olympique et Paralympique 2021. L'assemblée départementale approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € au Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (Creps) Île-de-France, situé à Châtenay-Malabry, pour l'organisation de la Semaine Olympique et Paralympique 2021 (du 3 au 8 février).

VOIRIE ET VOIES NAVIGABLES

Mise à disposition de ressources du Département à l'EPI 78/92 – Avenants n° 2 et n° 3 aux conventions. L'assemblée départementale approuve les avenants aux conventions de mise à disposition, à titre gratuit, à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine :

- des ressources du service archéologique départemental des Hauts-de-Seine,
- des ressources du Département des Hauts-de-Seine dans le cadre du transfert de gestion des opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier.

Groupements de commandes entre les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines et l'EPI Yvelines / Hauts-de-Seine pour la passation de marchés relatifs aux travaux de signalisation horizontale, aux prestations de fourniture et pose de signalisation verticale, aux travaux d'entretien et réparation des ouvrages d'art et aux travaux d'entretien et de remise en état des portiques, potences et hauts mâts.

L'assemblée départementale approuve la constitution de groupements de commandes entre le Département des Hauts-de-Seine, le Département des Yvelines, et l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine pour la passation de marchés relatifs :

- aux travaux de signalisation horizontale sur les domaines public et privé des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine,
- à la fourniture et pose de signalisation verticale sur les domaines publics et privés des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine,
- aux travaux d'entretien et de réparation des ouvrages d'art du domaine public et privé situés sur les territoires des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine,
- aux travaux d'entretien et de remise en état des portiques, potences et hauts-mâts (PPHM) du domaine public et privé situés sur les territoires des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine.

Les conventions constitutives de groupements de commandes sont approuvées. Le Département des Hauts-de-Seine assurera les missions de coordonnateur.

Groupements de commandes entre les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines pour la passation des marchés – Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des ouvrages d'art du 78 et du 92 – Auscultation du réseau routier des Départements 78 et 92. L'assemblée départementale approuve la constitution de groupements de commandes entre le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines pour la passation de marchés relatifs :

- aux prestations de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des ouvrages d'art des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine,
- aux prestations d'auscultation et d'études des chaussées du réseau routier des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine.

Les conventions constitutives de groupements de commandes sont approuvées. Le Département des Hauts-de-Seine assurera les missions de coordonnateur du premier marché, le Département des Yvelines assurera les missions de coordonnateur du second marché.

Suppression d'un plan d'alignement approuvé (PAA) départemental sur la commune de La Garenne-Colombes. L'assemblée départementale approuve la suppression du plan d'alignement départemental sur la Commune de La Garenne-Colombes, et demande à l'Etat la mise à jour du plan des servitudes d'utilité publique de la Commune, et à l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense la prise en compte de sa suppression dans le plan local d'urbanisme de la Commune.

Convention cadre – Projet avenue de la Liberté à Clichy (92) et Saint-Ouen (93).

L'assemblée départementale approuve la convention cadre relative à la mise en œuvre du projet de création de l'avenue de la Liberté à Clichy et Saint-Ouen entre l'Etat, la Région Ile-de-France, les Départements des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis, la Ville de Saint-Ouen et l'Etablissement public territorial Plaine Commune. Il s'agit de la création d'une voie nouvelle de 1 000 mètres environ, afin d'accompagner le renouvellement urbain du secteur, constitué en grande partie de friches industrielles. La voie commence au rond-point du général Roguet à Clichy pour se raccorder au boulevard Victor-Hugo à Saint-Ouen au niveau de la gare M14/RER C. Le projet comporte une file de circulation dans chaque sens, une voie distincte à double sens dédiée à la circulation des bus, une piste bidirectionnelle, un aménagement qualitatif et paysager, ainsi qu'un double alignement d'arbres et du stationnement longitudinal. Le montant de cette opération est estimé à 22 M€.

Plan « anti-bouchon » et pour changer la route de la Région Ile-de-France – Déploiement d'un véhicule autonome sur le boulevard circulaire (RD 993) pour assurer la liaison Roissy - La Défense. L'assemblée départementale approuve la participation financière de la Région Ile-de-France à hauteur de 75 000 € à l'opération « *déploiement d'un véhicule autonome sur le boulevard circulaire (RD 993) pour assurer la liaison Roissy – La Défense* », dans la cadre de la mise en œuvre du volet « expérimentations et innovations » du plan « anti-bouchon » et pour changer la route. La convention de financement des aménagements est approuvée.

Le boulevard circulaire fera l'objet de deux aménagements : une signalisation horizontale haute performance de visibilité tout type de temps sur chaussée à forte sollicitation de trafic, et la création d'une ligne de feu provisoire sur le boulevard circulaire à Courbevoie pour gérer les conflits entre véhicules autonomes et véhicules non-autonomes.

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Création d'un fonds de dotation pour la Vallée de la culture. L'assemblée départementale approuve la création du fonds de dotation Vallée de la culture, ainsi que les statuts relatifs à cette création. Il a pour objet de recevoir et gérer les dons, biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, en vue de soutenir les projets du Département des Hauts-de-Seine et de l'assister dans l'accomplissement de sa mission d'intérêt général. Il soutiendra spécifiquement les projets de la Vallée de la culture, qui ont vocation à valoriser le cadre de vie des habitants du département. Cela permettra également le développement de l'attractivité du territoire, et ce pour ses atouts en matière de culture, patrimoine et patrimoine vert, d'offres en direction des publics des solidarités ainsi que ses valeurs d'accueil et d'accessibilité à une offre exigeante pour tous les publics, impliquant une démarche d'éducation artistique et culturelle et d'éducation à l'environnement.

CULTURE

Subventions de fonctionnement au secteur culturel. L'assemblée départementale attribue 10 subventions de fonctionnement pour un montant total de 8 167 630 € pour l'année 2021 :

- 702 630 € alloués à la SARL Théâtre Nanterre-Amandiers,
- 450 000 € alloués à la SA-SCOP Théâtre de Gennevilliers,
- 959 500 € alloués à l'association Théâtre Les Gémeaux-Sceaux,
- 637 500 € alloués à l'association Le Théâtre 71 – Malakoff,
- 3 415 000 € alloués à l'association Erda, pour le compte d'Insula Orchestra,
- 200 000 € alloués à l'association Académie musicale Philippe Jaroussky,
- 1 715 000 € alloués à l'association La Maîtrise des Hauts-de-Seine,
- 50 000 € alloués à la SARL Opéra en plein air,
- 20 000 € alloués à la Fondation Charles de Gaulle,
- 18 000 € alloués aux bénéficiaires du dispositif Parcours d'accompagnement à la professionnalisation d'artiste (PAPA) du plan musiques actuelles.

Les conventions définissant les modalités d'attribution correspondantes sont approuvées.

La Seine Musicale – Autorisation de prises de vues et concession de droits patrimoniaux – Société LEO VISION. L'assemblée départementale approuve le contrat d'autorisation de prises de vues et de concession de droits patrimoniaux, à titre gratuit et non exclusif, entre le Département des Hauts-de-Seine et la société Leo Vision, pour le tournage du documentaire à La Seine Musicale *Renault, une passion française*.

Musée du Domaine départemental de Sceaux – Avenants aux contrats de prêt d'œuvres et de concession de droits patrimoniaux et de droits d'auteur – Exposition consacrée à Jacques Zwobada. L'assemblée départementale approuve les avenants aux contrats de prêt d'œuvres et de concession de droits d'auteur dans le cadre de l'exposition consacrée à Jacques Zwobada, qui devait se tenir du 6 mai au 7 novembre 2021 au sein des Ecuries du Domaine départemental de Sceaux, et qui aura lieu du 17 septembre 2021 au 20 mars 2022.

Musée du Domaine Départemental de Sceaux – Convention de collaboration à titre gratuit avec l'EPT Vallée Sud-Grand Paris – Programmation culturelle 2020-2021. L'assemblée départementale approuve la convention de collaboration à titre gratuit entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris, en vue des représentations programmées les 7 mars et 9 mai 2021, dans le cadre de la programmation culturelle 2020-2021 au Musée du Domaine Départemental de Sceaux.

Musée du Domaine départemental de Sceaux – Prêt d'œuvre à titre gratuit – Commune de Bry-sur-Marne Exposition « La Bataille de Champigny ». L'assemblée départementale approuve le contrat de prêt à titre gratuit, de l'œuvre d'Alfred Charles Ferdinand Decaen et Jacques-Guiaud, *Ambulance de la Presse à Joinville pendant le siège de Paris 1870-1871*, entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Bry-sur-Marne, dans le cadre de l'exposition intitulée *La Bataille de Champigny*.

Musée du Domaine départemental de Sceaux – Prêt d'œuvres à titre gratuit – Ville de Saint-Tropez – Exposition « La gendarmerie à travers l'histoire, de la maréchaussée à la gendarmerie nationale ». L'assemblée départementale approuve le prêt à titre gratuit de 5 œuvres entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Saint-Tropez, dans le cadre de l'exposition « *La gendarmerie à travers l'histoire, de la maréchaussée à la gendarmerie nationale* ».

Musée départemental Albert-Kahn – Remise de fichiers numériques – Société de production CINETEVE. L'assemblée départementale approuve le contrat de remise de fichiers numériques et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, des reproductions de 20 films, entre le Département des Hauts-de-Seine et la société de production audiovisuelle Cinétévé, à des fins de présentation dans le documentaire intitulé « *Restituer ?* », qui sera diffusé sur la chaîne ARTE courant 2021.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Musée du Grand Siècle – Don de la bibliothèque et de la documentation de Madame Florence Austin Montenay. L'assemblée départementale accepte le don fait par Madame Louise Austin à la date du 24 juillet 2020, de la bibliothèque ainsi que des objets divers figurant dans l'inventaire, à la condition qu'un cachet « bibliothèque de Florence Austin », fourni par la donatrice, soit apposé sur chaque ensemble, au profit du Musée du Grand Siècle.

Déclassement du domaine public et cession d'un volume en surplomb situé avenue d'Argenteuil (RD 909) à Asnières-sur-Seine. L'assemblée départementale constate la désaffectation du domaine public et accepte le déclassement du domaine public routier départemental (RD 909) du volume numéro 2, situé au droit d'une parcelle située en surplomb de l'avenue d'Argenteuil à Asnières-sur-Seine. Sa cession à la société Sapeb Valocrim est approuvée au prix de 7 500 €.

Cession à la Commune de Malakoff – Parcelle située au 53, boulevard de Stalingrad à Malakoff. L'assemblée départementale approuve la cession à l'euro symbolique à la Commune de Malakoff de la parcelle à usage de voirie située au 53, boulevard de Stalingrad, d'une superficie d'environ 123 m², en vue de l'intégrer à son domaine public routier communal.

Cession à la RATP – Emprise domaniale routière située route du Plessis à Sceaux. L'assemblée départementale approuve la cession par le Département à la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP), pour un montant de 3 400 €, d'une emprise du domaine public routier départemental située route du Plessis à Sceaux, d'une superficie de 56 m² environ.

Mise en réforme de biens divers départementaux. L'assemblée départementale approuve la mise en réforme de divers biens appartenant au Département.

Déploiement de l'offre de services « hors les murs » en matière d'action sociale – Convention avec la Ville de Fontenay-aux-Roses. L'assemblée départementale approuve la convention d'une offre de services départementales en matière d'action médico-sociale (inclusion santé, prévention des fragilités sociales et familiales, initiatives partenariales et modes d'intervention collectifs) dans des locaux mis à disposition par la Commune de Fontenay-aux-Roses, situés 6 rue Antoine Petit, à la Maison de quartier et au centre communal d'actions sociales à l'Hôtel de Ville de Fontenay-aux-Roses.

ENVIRONNEMENT

Projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) – Troisième échéance réglementaire. L'assemblée départementale donne acte du projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement. Le plan d'actions du projet de PPBE est approuvé, ainsi que ses modalités d'information et mise à disposition du public pour recueil des observations, avant l'établissement de sa version définitive.

Contribution au financement de l'enfouissement des lignes à 225 000 volts traversant la commune de Villeneuve-la-Garenne. L'assemblée départementale approuve la contribution du Département au financement du projet d'enfouissement de 4 lignes THT traversant la commune de Villeneuve-la-Garenne pour un montant de 3 M€. La convention correspondante entre le Département et la Commune de Villeneuve-la-Garenne est approuvée.

Convention de passage sur la voie privée de la ZI « Les Régniers » – Accès au parc des Chanteraines. L'assemblée départementale approuve la conclusion d'une convention entre le Département et le syndicat des copropriétaires de la zone industrielle « Les Régniers » autorisant le passage des services du Département sur la voie appartenant au Syndicat, desservant l'avenue du 8 mai 1945, pour l'accès au parc des Chanteraines à Villeneuve-la-Garenne. Le Département versera une redevance annuelle pour droit de passage de 5 000 € au Syndicat, ainsi qu'une participation financière annuelle correspondant à 15 % des frais d'entretien annuel de la voirie. La participation financière ponctuelle du Département aux dépenses de gros travaux de voirie engagés par le Syndicat à hauteur de 7 % du montant total de celles-ci est approuvée.

AFFAIRES SOCIALES

Renouvellement de la convention de coopération entre Pôle emploi et le Département des Hauts-de-Seine pour l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels. L'assemblée départementale approuve la convention de coopération entre Pôle emploi et le Département des Hauts-de-Seine pour l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels.

Subvention exceptionnelle d'investissement pour la Fondation Aulagnier. L'assemblée départementale alloue une subvention départementale d'investissement exceptionnelle d'un montant de 457 348 € à la Fondation Aulagnier pour le financement d'une partie des travaux de rénovation inscrits dans son plan pluriannuel d'investissements. La Fondation Aulagnier, EHPAD public autonomie situé à Asnières-sur-Seine, a initié en 2018 un projet de rénovation d'ampleur pour mettre aux normes et améliorer les conditions d'hébergement de ses résidents, qui sont tous bénéficiaires de l'aide sociale départementale.

SOLIDARITES

Convention de gestion du revenu de solidarité active (RSA) avec la Mutualité sociale agricole. L'assemblée départementale approuve la convention relative à la gestion du revenu de solidarité active à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

EAU ET ASSAINISSEMENT

Convention de financement SGP – Renforcement du collecteur d'assainissement quai Georges Gorse à Boulogne-Billancourt – Construction par la SGP de l'ouvrage annexe ZAC SAEM (OA 12) – Avenant n° 1. L'assemblée départementale approuve l'avenant à la convention de financement initiale entre le Département des Hauts-de-Seine et la Société du Grand Paris en vue de la réalisation de travaux spécifiques de renforcement du collecteur d'assainissement départemental dans le cadre de la construction de l'ouvrage annexe ZAC SAEM.

CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

Commune de Sceaux – Approbation d'un avenant n° 1 au contrat de développement Département-Ville 2019-2021. L'assemblée départementale attribue une subvention d'investissement de 177 793 € à la Commune de Sceaux dans le cadre de son contrat de développement 2019-2021, pour le financement de travaux d'extension du dispositif de vidéoprotection. La majoration de 0,9 % des subventions de fonctionnement initialement attribuées au titre de l'année 2021 est approuvée. L'avenant n°1 au contrat de développement est approuvé.

Commune d'Asnières-sur-Seine – Approbation d'un avenant n° 1 au contrat de développement Département-Ville pour la période 2019-2021. L'assemblée départementale approuve le redéploiement à hauteur de 4 M€ de la subvention dédiée à l'opération de création d'un espace culturel au profit de l'opération de réhabilitation-extension du groupe scolaire Michelet. La subvention départementale pour cette opération s'élève

désormais à 6 M€. La majoration de 0,9 % des subventions de fonctionnement initialement attribuées au titre de l'année 2021 est approuvée. L'avenant n°1 au contrat de développement est approuvé.

Commune de Courbevoie – Approbation d'un avenant n° 1 au contrat de développement 2019-2021. L'assemblée départementale approuve le redéploiement à hauteur de 850 000 € de la subvention dédiée à l'opération de réhabilitation de l'école élémentaire Alexandre-Dumas, au profit de l'opération de réhabilitation du parc de Bécon. La subvention départementale pour cette opération s'élève désormais à 2 250 000 €.

Les élus départementaux attribuent une subvention d'investissement de 126 000 € à la Commune de Courbevoie dans le cadre de son contrat de développement 2019-2021 pour le financement de travaux d'extension de son dispositif de vidéoprotection. La majoration de 0,9 % des subventions de fonctionnement initialement attribuées au titre de l'année 2021 est approuvée. L'avenant n°1 au contrat de développement est approuvé.

POLITIQUE DE LA VILLE

Politique de la ville – Subventions de fonctionnement pour l'année 2021. L'assemblée départementale accorde à l'association GYGO une subvention de fonctionnement d'un montant de 34 800 €, pour l'année 2021, destinée à la mise en œuvre des deux actions suivantes relatives à la politique de la ville, réalisées au sein du quartier du Noyer-Doré à Antony : « Lectures de rue et en structure » et « Arts plastiques de rue ». La convention correspondante est approuvée.

Les élus départementaux accordent à l'association Femmes relais d'Antony une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € pour l'année 2021, destinée à la mise en œuvre des actions de médiation sociale et culturelle et de soutien à la parentalité au sein du quartier du Noyer-Doré à Antony. La convention correspondante est approuvée.

HABITAT

Convention intercommunale d'attribution 2020-2025 – Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris. L'assemblée départementale approuve la convention intercommunale d'attribution de l'établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris 2020-2025.

Subventions d'aide à la création de logements sociaux. L'assemblée départementale attribue deux subventions pour un montant total de 138 788 €, au titre de l'aide départementale pour la création de logement locatifs sociaux :

- 16 097 € alloués à la Société d'économie mixte Sceaux Bourg-la-Reine Habitat dans le cadre de l'acquisition-amélioration de 9 logements locatifs sociaux, dont 6 logements financés en Prêt locatif à usage social (PLUS) et 3 logements financés en Prêt locatif social (PLS) situés au 33, rue Oger à Bourg-la-Reine,

- 122 691 € alloués à l'Office public de l'habitat (OPH) Châtillon Habitat dans le cadre de l'acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 15 logements locatifs sociaux, dont 10 logements financés en Prêt locatif à usage social (PLUS) et 5 logements financés en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), situés au 31-33, rue Pierre Brossolette à Châtillon.

Les conventions correspondantes sont approuvées.

Aides départementales aux particuliers dans le domaine de l'habitat. L'assemblée départementale approuve l'attribution de 23 subventions d'un montant total de 124 780 € :

- 20 subventions d'un montant total de 53 311 € au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat privé,

- 3 subventions d'un montant total de 71 469 € au titre de l'aide aux syndicats des copropriétaires.

Les conventions à conclure entre le Département et le Syndicat des copropriétaires de l'immeuble situé 23, rue Lazare à Colombes d'une part, et entre le Département et le Syndicat des copropriétaires de l'immeuble situé 59, rue Colbert à Colombes d'autre part, en vue de l'attribution de l'aide spécifique aux syndicats de copropriétaires sont approuvées.

Contacts presse

Muriel HOYAUX

Amélie CHABUET

tél. : 01 76 68 81 99

courriel : presse92@hauts-de-seine.fr

www.hauts-de-seine.fr